Département de la Formation spécialisée et de la Recherche appliquée

Etablissements et services sociaux et médico-sociaux

Etablissements et services d'enseignement

FORMATIONS 2024-2025

IFM-GEREPS
RETSI
13 rue du Mont Dore 75017 PARIS

www.retsi.fr

Réseau spécialisé en education et thérapie systémique inclusive

IFM EURECOLE

www.ifm-eurecole.fr

Préparation CAPPEI
Politique scolaire inclusive

DATADOCKÉ

Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
délivré pour actions de formation

SOMMAIRE

- Qui sommes-nous ?
- Notre équipe de formation-expérimentation-recherche

- **Découvrez nos formations spécialisées**

Professionnels des établissements et services d'enseignement

1. Devenir enseignant spécialisé
2. Réussir l'inclusion scolaire des jeunes en situation de handicap

Professionnels des établissements et services sociaux et médico-sociaux

1. Construire et réaliser un projet d'aide et de soins à orientation systémique
2. Traiter les cas et les situations cliniques complexes ou "résistantes"
3. Diversifier et enrichir les compétences et l'expertise professionnelle des équipes

- **Associations - Institutions spécialisées :**

Interventions collaborations "ciblées"

Expertises-conseils à la demande
Recherches partenariales appliquées

A votre disposition également

Textes et documents officiels
Articles et conférences

QUI SOMMES-NOUS ?

Notre département de la Formation spécialisée (Association gestionnaire FOREUCO) intégre deux entités distinctes :
1 – L'IFM – EURECOLE, sous convention avec le Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche, qui exerce une mission de service public et prépare – depuis plus de 25 ans – dans le cadre de la Formation continue initiale, aux diplômes spécialisés de l'enseignement public.
Cet organisme propose en outre, aux professionnels en exercice, des expérimentations et innovations accompagnées visant à favoriser l'inclusion scolaire et l'adaptation personnelle de tous les élèves à « besoins éducatifs particuliers ».

2 – Le RETSI-GEREPS, réseau ressource de Niveau III - crée en 2018 à l'initiative de l'ARS Auvergne Rhône Alpes - qui met depuis janvier 2022 l'ensemble de ses moyens à disposition de tous les établissements et services du secteur social et médico-social. Son ambition est de nouer des partenariats de formation, expertises, recherche avec l'ensemble des professionnels et des associations, établissements et services intéressés, afin :
•d'aider les praticiens et les institutions à intégrer dans leur projet d'établissement des réponses systémiques coordonnées en matière de prévention, d'aide et de soins ;
•de favoriser l'implication familiale dans le processus d'aide et de soins à l'enfant et le recours aux thérapies systémiques brèves ;
•de promouvoir, enfin, la montée en gamme et la reconnaissance des compétences professionnelles des intervenants concernés par les innovations nées de la recherche.

Notre département spécialisé est animé par de nombreux experts : praticiens hospitaliers ; enseignants-chercheurs ; professionnels-formateurs. Il veut contribuer - par la formation et l'habilitation complémentaire de formateurs »assistants RETSI » - à la diffusion locale des données, des techniques et des résultats obtenus par ses expérimentations et ses recherches.

NOTRE EQUIPE DE FORMATION-EXPERTISES-RECHERCHE

COORDINATION SCIENTIFIQUE :

Jean-Jacques Guillarmé :
Professeur de psychopathologie honoraire HDR
IEN- ASH - Directeur d'études et de recherche GEREPS

COORDINATION ADMINISTRATIVE :

Nadège Boscher :
Assistante gestion et communication

INTERVENANTS-EXPERTS :

Marie-Christine Cabié :
Psychiatre des Hopitaux - Psychothérapeute – Formatrice en thérapie familiale systémique ; thérapies systémiques brèves ; hypnose ericksonnienne
Présidente de l'Association Européenne de Thérapies Brèves (EBTA)
Ignacio Garcia-Orad
Pédo-Psychiatre – Chef de Pôle – Hôpitaux de Saint Maurice (94) – Thérapeute systémique – Co-directeur - Chef de la revue « Thérapie Familiale »

FORMATEURS RESPONSABLES ASSOCIES

Camille Arnaud : Rééducatrice Education Nationale
Louiza Aït Ikhlef : Directrice d'établissements – Coordinatrice PIAL
Hélène Brahem : Enseignante spécialisée
Sophie Bureau : Enseignante spécialisée
Isabelle Deman : Coordinatrice pédagogique à l'IFM Eurécole – Enseignante spécialisée – Maître formateur
Christine Derlon : Rééducatrice Education Nationale
Ottilie Freymond-Schrumpf : Enseignante référente
Sylvie Groman : Enseignante spécialisée
Dominique Luciani : Psychologue clinicienne, Enseignante chercheuse GEREPS
Pascale Manzoni : Enseignante spécialisée
Eric Marie : Chargé d'enseignement Université Lyon I - Formateur dans le champ du handicap
Jennifer Riera : Psychologue clinicienne – Thérapeute familiale systémique
Valérie Robin : Enseignante référente
Véronique Vivé : Rééducatrice Education Nationale – Aide relationnelle

ASSISTANTS – RETSI

Enseignants spécialisés « chercheurs » – Psychologues – Rééducateurs – Educateurs spécialisés en fonction





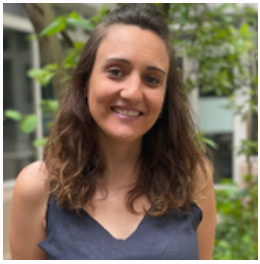






DECOUVREZ NOS FORMATIONS SPECIALISEES

Vous êtes professionnel de l'enseignement, de l'éducation ou du soin. Vous accueillez, formez, aidez, accompagnez, soignez des jeunes « à besoins éducatifs particuliers » et leur famille.
•Vous souhaitez, suivant les cas :
-enrichir vos techniques de prévention et d'aide à visée scolaire et sociale inclusive pour les enfants et les adolescents qui vous sont confiés ;
-associer plus efficacement les parents à la réussite des jeunes accueillis ;
-mieux lutter dans l'institution contre les risques de « chronicisation » de certains troubles ;
-innover et adapter vos méthodologies et vos outils d'intervention face à certaines problématiques cliniques complexes ou « résistantes », parfois violentes, qui résistent aux traitements habituels.

•Pour répondre à l'un ou plusieurs de ces souhaits nous proposons, à votre choix, un ensemble de formations personnalisées. Chacune d'entre elles intégrera d'une part des modules méthodologiques, théoriques et techniques et des outils d'interventions accessibles en « e-learning », d'autre part un suivi - en distanciel ou en présentiel - assuré par nos formateurs pour répondre à vos questions et vous aider dans votre travail, enfin une plateforme de regroupement collaboratif pour discuter des applications, étudier les situations problématiques et valider avec vous les innovations positives expérimentées par certains.

•Pour faciliter votre choix nous avons scindé nos propositions – comme vous allez le découvrir dans les pages suivantes – en nous référant à vos lieux d'exercice et aux « publics » que vous accueillez.

Nota :
Accessibilité : Notre centre de formation étudiera les conditions d'adaptation aux différentes formations (distanciel ou présentiel) pour les professionnels en situation de handicap

La première partie concernera ainsi les ETABLISSEMENTS ET SERVICES D'ENSEIGNEMENT. Deux dispositifs de formation vous seront proposés :

-**Une préparation à l'examen du CAPPEI**, en *voie directe ou par validation des acquis de l'expérience*, en vue de favoriser la reconnaissance, la stabilité et la spécificité de chaque enseignant spécialisé ;
-**Une formation complémentaire** (MIN - BO n°24 du 13 juin 2024) pour les enseignants spécialisés et les professionnels « ressources » *chargés d'accompagner les enfants et les adolescents à « besoins éducatifs particuliers »* et d'aider les professeurs des classes ordinaires à mieux s'adapter, par le travail en équipe, à la diversité de leurs élèves. Cette formation pourra associer les éducateurs des ESMS. Elle contribuera à lutter, avec eux, contre les « ruptures scolaires de parcours » et contre les risques de « chronicisation des troubles » observés dans certaines institutions.

La seconde partie concernera les ETABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX. Deux dispositifs fondamentaux de formation vous seront proposés :

-une formation référée à la théorie systémique en vue de *construire et d'activer une aide personnalisée et des soins actifs impliquant les parents* pour les jeunes en situation de handicap ou en déshérence sociale, comportementale, relationnelle ou scolaire accueillis dans les services ou les institutions spécialisées.
-Des formations-expérimentations « ciblées » visant à *construire et valider des compétences spécifiques chez les professionnels,* afin de favoriser l'application des thérapies systémiques brèves au sein des institutions d'accueil et de faciliter - par des innovations accompagnées -*l'inclusion socio-scolaire des jeunes et la résolution des cas complexes et des situations cliniques « résistantes »,* aux soins ou aux traitements traditionnels.
-**Des formations individuelles à visée thérapeutiques** (consultations familiales, thérapies systémiques brèves) et la possibilité pour les responsables des établissements et des services de faire pratiquer des **expertises personnalisées** pour des cas particulièrement « résistants », et de développer avec le RETSI des **partenariats de recherche,** au sein de leurs institutions de référence compléteront enfin nos propositions.

Notre dispositif vous intéresse. Vous souhaitez des informations complémentaires, un accompagnement plus direct pour adapter au mieux votre formation à vos besoins ?

CONTACTEZ NOUS
Nadège Boscher
Email : administration.formation@eurecole.com
Tél : 01 45 22 97 63

Professionnels des établissements et services d'enseignement

SOMMAIRE

Devenir enseignant spécialisé

A- CAPPEI : Préparation à l'examen du CAPPEI 9
B- VAEP CAPPEI : Préparation à la VAEP CAPPEI 12

Réussir l'inclusion scolaire des jeunes en situation de handicap

C- Formation : Coordinateur-référent d'inclusion scolaire systémique..... 15

A - PREPARATION A L'EXAMEN CAPPEI

Publics concernés :
Les enseignants du premier degré et du second degré de l'enseignement public, titulaires et contractuels employés par contrat à durée indéterminée, ainsi que les maîtres agréés et les maîtres délégués employés par contrat à durée indéterminée des établissements privés sous contrat.

Objectifs :
L'examen est destiné à attester la qualification des enseignants titulaires du premier degré et du second degré pouvant être appelés à exercer leurs fonctions dans les écoles, collèges, établissements, services et dispositifs accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, une maladie ou des difficultés scolaires graves ou à contribuer à la mission de prévention des difficultés d'apprentissage.

Pré-requis: .
Personnels en fonction dans les établissements d'enseignements (1er et second degré)
(voir les textes officiels cités en référence ci-dessous)

Référence : Décret et arrêtés du 10 février 2017
Circulaire n° : MENSR. N°2017-026 du 14.02.2017 – BO n°7 du 16.02.2017.
Circulaire n° : MENE2101543C du 12-2-2021

Contenus et organisation

TRONC COMMUN

TC1 : S'approprier les enjeux éthiques et sociétaux de l'éducation inclusive :
TC2 : Connaître le cadre législatif et réglementaire et sa mise en œuvre.
TC3 : Connaître les univers institutionnels, les cultures et les pratiques des professionnels de l'accompagnement et du soin.
TC4 : Professionnaliser les relations et construire le parcours de formation avec les familles.
TC5 : Identifier, analyser et prendre en compte les « besoins éducatifs particuliers » pour leur apporter des réponses pédagogiques et éducatives adaptées.
TC6 : Exercer dans l'école inclusive comme « personne ressource »

Total Equivalent : 144 heures

MODULES D'APPROFONDISSEMENT : 2 modules au choix

MA1 : Grande difficulté scolaire I
MA2 : Grande difficulté scolaire II
MA3 : Grande difficulté de compréhension des attentes de l'école
MA4 : Troubles des fonctions cognitives et de l'apprentissage
MA5 : Troubles du spectre autistique
MA6 : Troubles psychiques
MA7 : Troubles de la fonction auditive

Total Equivalent : 110 heures

MODULE DE PROFESSIONNALISATION DANS L'EMPLOI (1 module à choisir)

- Enseigner en SEGPA ou EREA
- Travailler en RASED : « aide à dominante pédagogique » – ou Travailler en RASED : « aide à dominante relationnelle »
- Coordonner une ULIS
- Enseigner en Unité d'enseignement d'un établissement ou d'un service médico-social
- Exercer comme enseignant référent de scolarisation pour les élèves handicapés ou exercer comme secrétaire de CDOEA

Total : 52 heures d'expérimentation en milieu professionnel

L'EXAMEN EST COMPOSE DE TROIS EPREUVES CONSECUTIVES

Epreuve 1 : **une séance pédagogique** avec le groupe d'élèves d'une durée de 45 minutes, suivie d'un entretien d'une durée de 45 minutes avec la commission d'examen.
Epreuve 2 : un entretien avec la commission à partir d'un dossierélaboré par le candidat portant sur sa pratique professionnelle. La présentation de ce dossier n'excède pas 15 minutes. Elle est suivie d'un entretien d'une durée de 45 minutes
Epreuve 3 : la présentation pendant 20 minutes d'une action conduite par le candidat témoignant de son rôle de **personne ressource** en matière d'éducation inclusive et de sa connaissance des modalités de scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, suivie d'un échange d'une durée de 10 minutes avec la commission.

Une note minimale de 10 sur 20 à chaque épreuve est exigée pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (Cappei).
Lors d'une nouvelle inscription au Cappei, à condition qu'elle soit prise en vue de la session qui suit le premier échec, le candidat peut demander à conserver les notes supérieures ou égales à 10 sur 20.

NOTRE PREPARATION
Méthode expérientielle et participative :
-Données théoriques et techniques
-Accompagnement en pédagogie inversée (classes virtuelles)
-Suivi individualisé par un référent spécialisé de notre centre

Coordination pédagogique : Louiza AÏT IKHLEF - Directrice adjointe SEGPA

Modalité de suivi et d'évaluation :

ØUn référent spécialisé de notre Centre de formation vous suivra tout au long de votre parcours de préparation à l'examen. Ses coordonnées vous seront communiquées en début d'année universitaire
ØIl vous accompagnera dans la réalisation de vos dossiers et la préparation de votre exposé de l'épreuve 3 (personne ressource).
ØVous aurez avec lui des échanges réguliers par téléphone, skype, mails, classe virtuelle….
ØUne dizaine de classes virtuelles, une évaluation de vos acquisitions du Tronc commun, un entrainement à l'examen, vous seront en outre proposés au cours de l'année universitaire.

Délai d'accès : 2 semaines après réception de la convention de formation

Modalités d'accès :
-Après contact avec la responsable administrative de notre centre de formation :
oBilan de compétences à remplir, lettre de motivation et copie des diplômes à retourner
oContact individuel (étude de besoins personnels et choix des modules d'approfondissement)

Durée :
Connexion – suivi – évaluation – travail personnel
-Tronc commun : 144 h
-Modules d'approfondissement : 110 h
-Module de professionnalisation : 52 h
Les dates et heures de regroupements des classes virtuelles vont seront communiquées ultérieurement
.
Attestations :
Attestation de suivi

Coût :
Devis sur demande selon la formule de préparation choisie

Notre préparation CAPPEI
Taux de réussite à l'examen :
2021-2022 : 65 %
2022-2023 : 70%

B - PREPARATION A LA VAEP CAPPEI
validation des acquis de l'expérience professionnelle

Publics concernés : Les professeurs du premier degré et du second degré de l'enseignement public, titulaires et contractuels employés par contrat à durée indéterminée, ainsi que les maîtres contractuels, agréés et les maîtres délégués employés par contrat à durée indéterminée des établissements d'enseignement privés sous contrat.
Les candidats désirant se présenter à l'obtention du Cappei par la voie de la validation de l'expérience professionnelle doivent justifier de cinq ans d'exercice en tant qu'enseignant, dont trois ans à temps complet dans les domaines de l'enseignement adapté et de la scolarisation des élèves en situation de handicap.
Cette durée de trois ans est portée à quatre ans pour les professeurs qui exercent au moins à 50 % de leur obligation réglementaire de service dans les domaines de l'enseignement adapté et de la scolarisation des élèves en situation de handicap

Objectifs : Le CAPPEI est destiné à attester la qualification des enseignants titulaires du premier degré et du second degré pouvant être appelés à exercer leurs fonctions dans les écoles, collèges, établissements, services et dispositifs accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, une maladie ou des difficultés scolaires graves ou à contribuer à la mission de prévention des difficultés d'apprentissage.

Référence : Décret n°2020-1634 du 21 décembre 2017 modifiant le décret n°2017-169 du 10 février 2017- Circulaire n° : MENE2101543C du 12-2-2021

Prérequis : Personnels en fonction dans les établissements d'enseignements (1er et second degré

Organisation et contenus
•Dans un premier temps, le candidat à la VAEP doit renseigner et transmettre un dossier de recevabilité (livret 1). Ce dossier permettra de vérifier si la demande est en conformité avec les exigences de la démarche.
•Si la candidature est jugée recevable, la deuxième étape consiste à compléter un dossier de validation des acquis de l'expérience professionnelle d'un enseignement inclusif (livret 2). Il s'agit de valoriser l'expérience, les compétences et aptitudes professionnelles acquises en rapport avec le référentiel des compétences caractéristiques d'un enseignant spécialisé (annexe I).
•Les candidats seront ensuite amenés à présenter leur dossier de validation et à valoriser leur parcours devant un jury. Une présentation de 15 minutes sera suivie d'un entretien d'une durée de 45 minutes.
•L'ensemble des étapes clés du *parcours de VAEP en vue de l'obtention du Cappei* est présenté à l'annexe VI de la circulaire du 12.02.2021 (voir page 13)

Intervenants
Cette formation est animée par des enseignants spécialisés formateurs.

NOTRE PREPARATION

Méthode

Apports théoriques et méthodologiques :

Présentation et enjeux de la VAEP CAPPEI :
Les étapes de la validation,les attendus et les points de vigilance
Tableaux de bord et fiches outils

Accompagnement individualisé :

Entretien individuel préalable exploratoire ;
Aide à la rédaction et à la présentation du bilan de compétences ;
Descriptif et mise en valeur des éléments principaux du parcours professionnel ;
Mise en relation des aptitudes etdes situations d'enseignement avec le référentiel de compétences d'un enseignant spécialisé ;
Assistance à la constitution et à la rédaction du dossier soutenu devant le jury (livret 2) ;
Atelier d'écriture optionnel (aide à l'organisation, à la rédaction et à la présentation du dossier) ;

Modalités d'évaluation :

Entrainement « à distance » à la soutenance, mise en situation professionnelle

Délai d'accès : 2 semaines après réception de la convention de formation

Modalités d'accès :

-Années d'expérience : cinq ans d'exercice en tant qu'enseignant, dont trois ans à temps complet dans les domaines de l'enseignement adapté et de la scolarisation des élèves en situation de handicap.
Cette durée de trois ans est portée à quatre ans pour les professeurs qui exercent au moins à 50 %
-Après contact avec la responsable administrative de notre centre de formation
Dossier d'inscription

Durée de la formation : 30 heures + suivi individualisé
Ou 30 heures + suivi individualisé + 6 heures d'atelier d'écriture (optionnel)
Coût : Devis sur demande selon la formule choisie

En résumé

LE PARCOURS ADMINISTRATIF VAEP CAPPEI AU SEIN DE VOTRE ACADEMIE

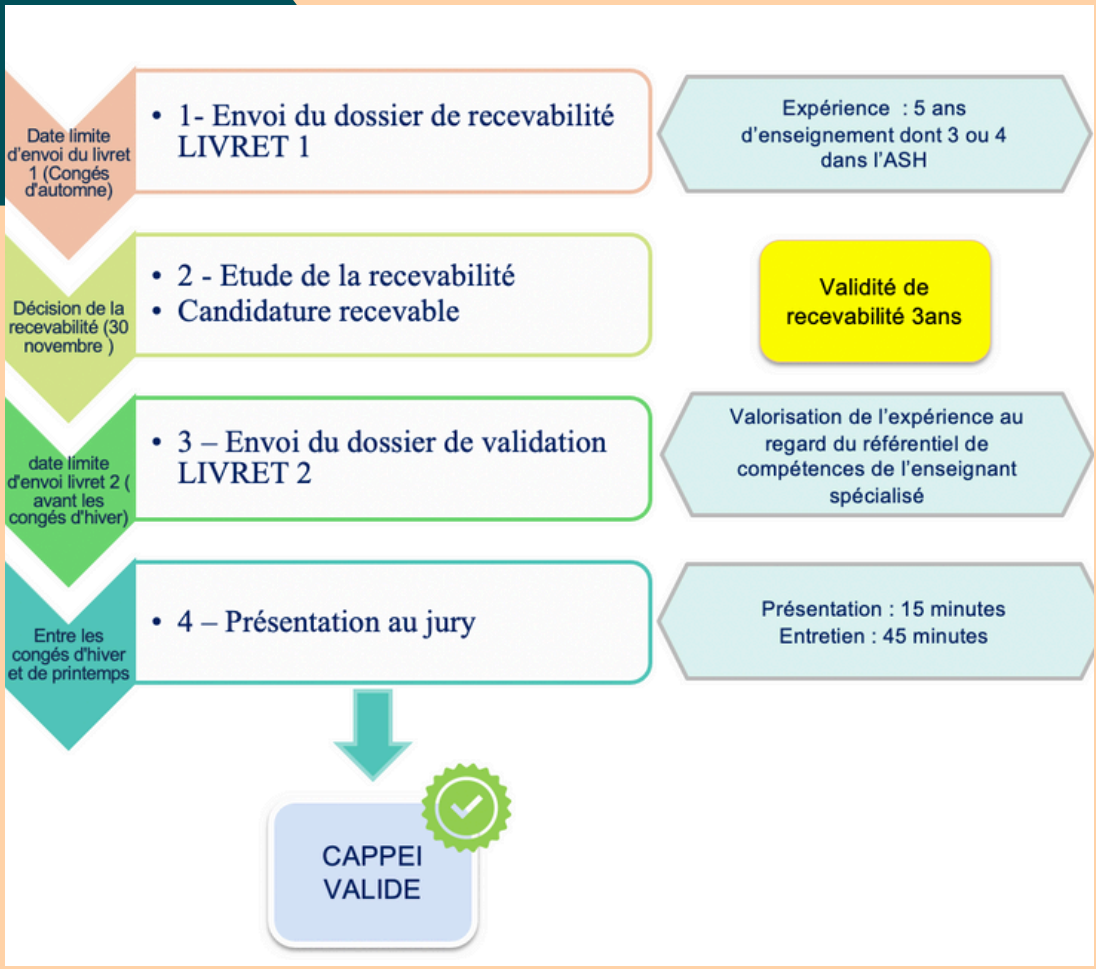

Notre préparation à la VAEP
Taux de réussite à l'examen
2022-2023 : 60%

C - COORDINATEUR-REFERENT D'INCLUSION SCOLAIRE SYSTEMIQUE

Réf : Module d'Initiative Nationale (MIN) 2024-2025 BO n°24 du 13 juin 2024- Axe 2 : Travailler en équipe et avec les partenaires

Publics concernés : Enseignants spécialisés "Ressources" - RASED - Psychologues scolaires - CPE - Psychologues cliniciens

Objectifs :
Formation croisée

- Construire en équipe un projet de scolarisation et de santé permettant d'éviter les ruptures de parcours et les récidives individuelles génératrices d'inadaptation sociales durables.
- Développer et valider les compétences professionnelles nécessaires à l'exercice et à la reconnaissance personnelle des coordinateurs d'inclusion.

Prérequis : Professionnels spécialisés des établissement scolaires et ESMS

Moyens :
Temps I (E-learning accompagné)

- Initiation à la démarche systémique de projet (3 modules : I-II-III) ;
- Des outils systémiques pour favoriser l'inclusion (1 module : IV).

Temps II (Distanciel)
Cette phase pratique comprendra :

- Une participation à des regroupements de synthèse ;

(5 regroupements de 3h) comprenant étude de cas, retour d'expérience, évaluation et partage de bonnes pratiques.

Intervenants
Cette formation est animée par des formateurs spécialisés

Délai d'accès : 2 semaines après réception de la convention de formation
Durée de la formation : 15h (4 modules) et 15 h de regroupements en distanciel
Coût : 300 +350 = 650 €

C - COORDINATEUR-REFERENT D'INCLUSION SCOLAIRE SYSTEMIQUE

Réf : Circulaire DGCS/SD3B/2021/109 du 26 mai 2021 - Cahier des charges EMAS
Module d'Initiative Nationale (MIN) 2024-2025 BO n°24 du 13 juin 2024- Axe 2 : Travailler en équipe et avec les partenaires

Publics concernés : Educateurs ESMS - Soignants - travailleurs sociaux en ESMS - Professionnels EMAS (équipe mobile)

Objectifs :
Formation croisée

- Construire en équipe un projet de scolarisation et de santé permettant d'éviter les ruptures de parcours et les récidives individuelles génératrices d'inadaptation sociales durables.
- Développer et valider les compétences professionnelles nécessaires à l'exercice et à la reconnaissance personnelle des coordinateurs d'inclusion.

Prérequis : Professionnels spécialisés des établissement scolaires et ESMS

Moyens :
Temps I (E-learning accompagné)

- Initiation à la démarche systémique de projet (3 modules : I-II-III) ;
- Dix outils systémiques pour réaliser le projet d'adaptation (1 module : IV).

Temps II (Distanciel)
Cette phase pratique comprendra :

- Une participation à des regroupements de synthèse ;

(5 regroupements de 3h) comprenant étude de cas, retour d'expérience, évaluation et partage de bonnes pratiques.

Intervenants
Cette formation est animée par des formateurs spécialisés

Délai d'accès : 2 semaines après réception de la convention de formation
Durée de la formation : 15h (4 modules) et 15 h de regroupements en distanciel
Coût : 300 +350 = 650 €

PROFESSIONNELS DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX

SOMMAIRE

Construire un projet d'aide et de soins à orientation systémique

- D- Initiation aux thérapies narratives 17
- E- L'inclusion parentale dans le processus systémique d'aide spécialisée et de soins à l'enfant en situation de handicap cognitif, comportemental et scolaire.....18
- F- Pratiquer les thérapies brèves : thérapies narratives 20
- G- Lutter contre les handicaps spécifiques : Atelier complémentaire d'expérimentation.....22

D - INITIATION AUX THERAPIES NARRATIVES

Publics concernés : Professionnels de la santé et professionnels des établissements médico-sociaux et éducatif

Objectifs :
Permettre de comprendre la méthodologie :
- Mise en situation et séances d'initiation (jeux de rôle)
- Description des outils : recherche des "moments d'exception"

Prérequis : Être en situation professionnelle - avoir en charge des cas complexes et résistants

Résumé de la formation :
L'approche narrative a été créée par Michael White et David Epston, deux thérapeutes australiens. C'est la dernière née des "thérapies brèves" .
Les thérapies narratives prennent en compte la réalité culturelle, historique et sociale de chaque patient et tentent de trouver dans les récits de vie, des histoires dominantes polluées par un problème aux influences négatives et qui enferment la personne dans des schémas répétitifs. Elles proposent un large panel d'outils innovants et surprenants pour amener le patient à se re raconter avec de nouvelles histoires, dites alternatives, moins saturées par les problèmes qui mettent en lumière ses compétences et ses valeurs profondes.
Ces deux jours de formation vous proposent de découvrir ces thérapies sous le prisme de l'approche systémique et d'expérimenter quelques outils pour leur mise en œuvre comme les lettres, le panier à problème ou encore l'arbre de vie.

Intervenants :
Jennifer Riera - Psychologue clinicienne - Thérapeute familiale systémique

Délai d'accès :2 semaines après réception de la convention de formation
Durée de la formation : 12h en présentiel (Paris ou province)
Coût : 550 €

E - L'INCLUSION PARENTALE DANS LE PROCESSUS SYSTEMIQUE D'AIDE SPECIALISEE ET DE SOINS A L'ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP COGNITIF, COMPORTEMENTAL ET SCOLAIRE

Publics concernés :
- Equipes éducatives et de soins visant à travailler en « dispositifs intégrés » (DITEP - DIME - etc…)
- Professionnels exerçant dans des services spécialisés « ouverts » (CAMPS- CMPP- SESSAD- Consultations spécialisées, etc…)

Objectifs :

Former les différents professionnels des établissements et services sociaux et médico-sociaux à :
•Construire et mettre en œuvre, en équipe, un projet personnalisé d'aide et de soins à orientation systémique incluant les parents
•Travailler en réseau (réseau territorial de moyens)

-Répondre aux recommandations du rapport des inspecteurs généraux (IGAS-IGEN-IGAENR) en matière de création et développement des DITEP (voir Ressources complémentaires)

Organisation et contenus :

Temps I : Construire le projet d'aide spécialisée et de soins
- 9 modules organisés en trois blocs
- Bloc I : Données théoriques et pratiques concernant la famille, l'organisation et le fonctionnement des systèmes et la communication dans les systèmes humains.
- Bloc II : Méthodologie et outils du diagnostic différentiel
- Bloc III : Elaboration du projet : les outils de sa construction

Temps II : Réaliser le projet d'aide
- 4 modules intitulés :
- Pour une nouvelle architecture de l'aide
- La démarche systémique appliquée aux institutions
- Initiation aux thérapies « brèves »
- Agir pour réussir : 10 « outils – supports » du changement
(Guide pratique d'aide à la décision)

Méthode :

Outre l'accès en « e-learning » aux différents modules, les professionnels inscrits à la formation bénéficieront de temps de regroupement (Temps I : 6h – Temps II : 6h) en « classes virtuelles » ou présentiel pour :
-Poser des questions et compléter leur information (pédagogie inversée)
-Envisager les applications pratiques
-Présenter des situations cliniques problématique

Modalité d'évaluation : Quizz correspondant à chaque module (Temps I)
Application suivie – Rédaction et présentation d'un cas (Temps II)

Intervenants :
Jennifer Riera - Psychologue clinicienne - Thérapeute familiale systémique

Délai d'accès : 2 semaines après réception de la convention de formation

Durée :

Temps I (12 semaines)
Formation en distanciel (9 modules en e-learning + classes virtuelles)
- Temps connexion : 12h
- Temps appropriation : 20h
- Classes virtuelles : 6h
- Evaluations : 2h
Total : 40 heures
Formation en présentiel et distanciel (devis sur demande)
-Temps de regroupement en présentiel : 14h
-2 journées groupées
-Temps de regroupement en « classes virtuelles » : 6h
-Temps d'appropriation + évaluation : 20h
Total : 40 heures

Temps II (9 semaines)
Formation en distanciel (4 modules + Guide pratique)
- Temps de connexion : 12h
- Temps d'appropriation et application (10h)
- Évaluation – rédaction : 7h
- Regroupements – classes virtuelles : 6h
Total : 35 heures

Coût : Temps I : (distanciel : modules + classes virtuelles) : 750 euros
Temps II + Guide pratique : 600 euros

Attestation :
Score global égal ou supérieur à 60% de l'évaluation du Temps I : Attestation de réussite (accès ouvert aux formations III et IV)
Score inférieur à 60% : Attestation de sui

Taux de réussite :
2020-2021 : 78 %
2021-2022 : 85 %
2022-2023 : 80 %

F - PRATIQUER LES THERAPIES SYSTEMIQUES BREVES : THERAPIES NARRATIVES

Publics concernés : Professionnels chargés de l'accompagnement individuel ou collectif, de l'aide spécialisée ou du soin dans les services de l'enseignement spécialisé ou les établissements d'accueil du secteur social ou médico-social.

Objectifs :
•Former des professionnels volontaires aux « pratiques narratives » au service de la thérapie en vue de mieux répondre à la diversité des situations cliniques en institution, aux »résistances thérapeutiques » de certains cas et aux ruptures individuelles éventuelles de « parcours inclusifs ».

Prérequis : Les candidats devront justifier d'une connaissance minimum validée de la méthodologie systèmique et de ses concepts clés.
Ils fourniront à cette fin, lors de leur demande d'inscription :
-Soit une attestation de suivi de formation RETSI
-Soit un CV accompagné des attestations correspondantes

Présentation et organisation :

Les thérapies « narratives », développées par deux travailleurs sociaux australiens et néo-zélandais, Michael White et David Epston, reposent sur une conception narrative de la vie et de l'identité. Cette formation vous présentera les principaux concepts de la thérapie narrative et leur utilisation dans l'aide et le soin. Les techniques seront proposées et mises concrétement en pratique, afin d'aider l'apprenant à les utiliser directement, au quotidien, sur son terrain professionnel.

La formation comprendra deux phases :

PHASE I : 5 journées en présentiel réparties sur l'année (30 heures) – (20 participants maximum)
Apprentissage technique – les méthodologies et les « outils-supports » - Mises en situation et applications

PHASE II : 3 journées en distanciel (18 heures)- (15 participants maximum)
Supervision – compléments théoriques et techniques – Discussion de cas

Modalité d'évaluation : Phase I : Rédaction et présentation d'un cas – Réponses aux questions
Phase II : mémoire d'expérimentation individuelle annoté par le coordinateur-animateur et validé par le Comité d'ingénierie RETSI

Intervenants :
Jennifer Riera - Psychologue clinicienne - Thérapeute familiale systémique

Délai d'accès :2 semaines après réception de la convention de formation

Durée et Coût :
Phase I : 30 heures = 1 100 euros Dates à préciser
Phase II : 18 heures = 450 euros

Attestation :
Phase I : Attestation de suivi et de réussite
Phase II : Attestation certifiante – Praticien en " thérapies systémiques brèves ": "Thérapies "narratives"

G - ATELIERS COMPLEMENTAIRES D'ETUDE DE CAS ET D'EXPERIMENTATION

Publics concernés : : Personnels spécialisés des établissements d'enseignement. Professionnels des établissements sociaux et médico-sociaux

Objectifs :
-Favoriser la réalisation de projets d'aide et de soins spécifiques pour certains cas particuliers accueillis dans les établissements ou les services spécialisés
-Développer la coopération entre les « référents de projets » d'aide et de soins et les « tuteurs d'aide systémique à l'inclusion socio-scolaire » en vue de lutter, par le décloisonnement institutionnel contre les risques de « rupture de parcours » et de « chronicisation » des troubles dans la durée.

Prérequis : Personnels spécialisés des établissements scolaires et des établissements médico-sociaux initiés à la démarche systémique

Présentation et organisation :

Organisation et contenus : (5 regroupements année : étude de cas /méthodologie et outils d'expérimentation)
- Mise à niveau théorique et technique
- Connaissances et hypothèses actuelles relatives aux troubles étudiés et à leurs déterminants spécifiques éventuels. Identification des « facteurs de risques et de résistance
-Elaboration et proposition d'une expérimentation personnelle conduite sur le terrain.

Expérimentations et retour d'expérience
-Rédaction des conclusions

Méthode : expérientielle en groupe – contenus théoriques et techniques à s'approprier – étude de documents – applications personnelles

Modalité d'évaluation : présentation de cas – Fiche résumée des résultats réalisée par le candidat

Coordination: Dominique Luciani : Psychologue clinicienne

Délai d'accès : 2 semaines après le choix de l'atelier et la réception de la convention de formation

Durée : 30 heures (5 regroupements de 6 heures)

Attestation référent d'aide spécifique :
- *« Cas scolaires complexes et systèmes familiaux résistants »*
- *« Violences – sévices et psycho-traumatismes de l'enfance »*
- *« Troubles neuro-développementaux » de l'enfant*

Coût : 750 euros

Taux de réussite :
2021-2022 : 85 %
2022-2023 : 80 %

ASSOCIATIONS - INSTITUTIONS SPECIALISEES

SOMMAIRE

•Interventions collaboratives ciblées

- H - Expertises – conseils à la demande.....25
- I - Recherches partenariales.....26

•A votre disposition également

- Textes et documents officiels.....28
- Articles et conférences..... 28

H - EXPERTISES - CONSEILS A LA DEMANDE

Publics : Equipes locales – Professionnels des ESMS – Coordinateurs et responsables de projets

Objectifs :
Aider à l'analyse systémique et à la résolution d'une situation clinique « bloquée »

Prérequis : Connaissance effective et pratique reconnue de l'aide et du soin à dominante systémique appliquées aux enfants et aux jeunes à « besoins éducatifs particuliers »

Organisation :
-Demande de l'équipe validée par le responsable du service ou de l'établissement
-Observation clinique, données psychométriques et anamnèse écrite transmise au RETSI 15 jours au moins avant la date de rendez-vous en visioconférence
-Etude des documents par les experts RETSI
-Visioconférence (expert RETSI et membres de l'équipe participant directement à la prise en charge du cas étudié :
- Discussion diagnostique
- Analyse des déterminants systémiques du trouble présenté
- Préconisations - Premiers objectifs
- Réalisation (1 à 3 mois maximum)
- Evaluation

Méthode : Expérientielle, étude de cas, accompagnement et suivi de l'évaluation

Coordination: Jean-Jacques Guillarmé – Professeur de psychopathologie honoraire - Directeur d'études et de recherche GEREPS
Ignacio Garcia-Orad : Pédopsychiatre systémicien – Chef de Pôle hospitalier

Délai d'accès : 15 jours minimum après l'envoi des documents d'expertise

Durée :
-Etude des documents : 3h
-Connexion 1 : 1h par connexion
-Suivi à distance – question – réponses – réorganisation du projet - outils (connexion: 2h)
-Évaluation : 1h

Coût : Expertise et suivi : 450 euros par situation étudiée

I - RECHERCHE PARTENARIALE
Réduire les risques de chronicisation des troubles

Publics : Equipes mobiles de prévention (médecins– psychologues – intervenants sociaux) – consultants familiaux
Etablissements sociaux et médico-sociaux (PMI – CAMPS – CMPP – SESSAD – EMP – etc…

Objectifs : Réduction significative du nombre des cas et des situations complexes ou « résistantes » traités dans l'institution ou le service

Coordination:
Jean-Jacques Guillarmé – Professeur de psychopathologie honoraire -
Directeur d'études et de recherche GEREPS
Ignacio Garcia-Orad : Pédopsychiatre systémicien – Chef de Pôle hospitalier

Conditions de réalisation :
-Partenariat volontaire des établissements – Convention spécifique de recherche
-Personnels concernés : Professionnels des établissements ayant une connaissance de la démarche systémique en matière d'éducation spécialisée d'aide ou de soin. (3 participants par établissement souhaités)
- Formation commune préalable : Formation II1 ou II2

Organisation et méthode :
I – Rencontre Equipe Locale – RETSI
•Présentation de la recherche et de la méthodologie systémique proposée
•Désignation du coordinateur local
•Identification du groupe expérimental – groupe témoin (6 cas maximum par établissement)
•Inscription des professionnels associés à la recherche dans un atelier d'expérimentation (Formation III1)
•Mise à disposition des outils d'analyse des déterminants des troubles observés dans la population d'étude
Indicateurs de risques et de résistance
Profil 125
Profil parental
•Calendrier des rencontres en distanciel entre animateurs RETSI et professionnels du terrain

II- Construction, application et suivi du projet
•Implication parentale différenciée suivant les situations
•Interventions personnalisées (lieux – modalités – responsables – objectifs)
•Expertises à la demande
•Évaluation après 3 mois et réorganisation éventuelle du projet

III – Regroupement et traitement des données
•Etude statistique (RETSI)
•Evolution clinique et symptomatique de la population d'étude
•Hypothèses et étude des déterminants du changement
•Facteurs de résistance et d'échec éventuels

IV- Rédaction des conclusions et diffusion des résultats

Délai d'accès : 15 jours minimum après la réunion locale de présentation et de mise en place de la recherche

Durée :
-Deux années universitaires

Coût : Devis selon le nombre de cas étudiés

A votre disposition
également sur notre site
www.retsi.fr

Textes et documents officiels
Articles et conférences

IFM-GEREPS
RETSI
13 rue du Mont Dore 75017 PARIS

BULLETIN D'INSCRIPTION

COORDONNEES PERSONNELLES

M ❑ MME ❑ NOM D'USAGE _____

PRÉNOM _____

ADRESSE _____

CODE POSTAL _____

VILLE _____

TÉLÉPHONE _____

MOBILE _____

EMAIL _____

DATE DE NAISSANCE _____ LIEU DE NAISSANCE : _____

SITUATION PROFESSIONNELLE

FONCTION : _____

LIEU D'EXERCICE :

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT : _____

ASSOCIATION GESTIONNAIRE : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

TÉLÉPHONE : _____

ÉMAIL : _____

RESPONSABLE : _____

FORMATION RETENUE

Nom et numéro de la/des formation(s) : _____

_____